

ANNEXE 9

Premiers commentaires écrits des municipalités sur le projet.

Ville d'Hudson
Cabinet du maire



Town of Hudson
Mayor's office

481, Main, C. P. 550 Hudson, QC J0P 1H0

Le 3 mai 2004

Monsieur Claude Desjardins, Président
Traverse d'Oka-Hudson Inc.
158, Main Road
Hudson (Québec) J0P 1H0

Objet : Traverse d'Oka-Hudson
Rencontre du 3 mai 2004

Cher Monsieur,

Comme vous le savez une rencontre doit avoir lieu ce 3 mai 2004 entre vous et les représentants de la Ville d'Hudson concernant le sujet en titre.

À cet égard, nous nous permettons de récapituler les démarches entreprises à date afin de favoriser l'établissement d'un terrain d'entente mutuellement acceptable aux parties impliquées.

Comme vous le savez, le 25 mars 2004, une rencontre eut lieu entre vous et les représentants du Ministère des transports du Québec, ceux de Transport Canada, ceux de la Municipalité d'Oka et finalement, ceux de la Ville d'Hudson.

Lors de cette rencontre, il fut convenu que la Ville d'Hudson vous ferait part de ses préoccupations à l'égard du projet de remplacement des équipements de la Traverse d'Oka-Hudson.

Or, le 14 avril 2004, une nouvelle rencontre se tenait entre vous et les représentants de la Ville d'Hudson lors de laquelle, la Ville d'Hudson vous indiquait les préoccupations qu'elle entretenait au sujet du projet que vous envisagez exécuter.

Nous nous permettons de les réitérer à nouveau :

- détails concernant le volume anticipé de circulation de véhicules;
- détails concernant le type de circulation anticipée : automobiles, camions, poids lourds, poids des véhicules et capacité de chargement de ceux-ci;
- détails concernant les modifications anticipées ou projetées au système routier desservant la Traverse d'Oka-Hudson;
- détails concernant le niveau de bruit que générerait les nouvelles opérations projetées par votre entreprise;
- détails concernant les modifications projetées aux heures d'opération et la durée des opérations au cours de l'année;

- détails concernant les mesures projetées pour assurer la protection du caractère résidentiel du secteur et son harmonisation avec le voisinage actuel;
- détails concernant l'entreposage des équipements nautiques lors des mois où il n'y a aucune opération;
- détails concernant la construction de nouveaux quais projetés : nature des travaux à entreprendre, plans de construction et d'aménagement et études d'impacts;
- détails concernant toute modification aux aires d'attente et de stationnement de votre opération commerciale;

Or, le 20 avril 2004, une nouvelle rencontre eut lieu entre vous et les représentants de la Ville d'Hudson au cours de laquelle vous leur transmettiez un document intitulé « La Traverse d'Oka-Hudson, projet de modernisation ». Or, ce document ne répond pas adéquatement aux préoccupations de la Ville d'Hudson, tel que nous vous l'avons déjà mentionné.

Comme vous le savez sûrement, le projet que vous anticipez exécuter se doit de se conformer à la réglementation municipale applicable et au surplus, respecter les droits acquis dont vous bénéficiez à titre d'opération commerciale en zone résidentielle.

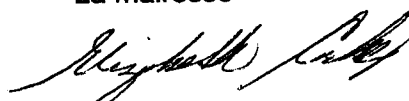
À cet égard, la Ville d'Hudson insistera sur le respect intégral de sa réglementation d'urbanisme et examinera vos propositions à la lumière des conséquences qu'elles amèneront concernant l'hypothèse d'une augmentation de l'affluence, du type de véhicules que vous entendrez desservir, des impacts négatifs sur le voisinage en terme de bruit, de pollution visuelle, sonore et environnementale. De plus, la Ville entretient de sérieux doutes quant à vos intentions relatives aux opérations commerciales projetées à la lumière des informations contenues dans votre document qui nous fut transmis le 20 avril dernier lesquelles nous laissent croire à un changement draconien du type d'opération commerciale de celle que vous administrez actuellement.

Nous vous soulignons que tout projet qui sera transmis à la Ville d'Hudson sera étudié dans cette optique.

Comme nous vous en avons déjà informé, nous espérons que la rencontre du 3 mai prochain saura répondre aux différentes préoccupations déjà formulées par la Ville d'Hudson, tout en respectant le cadre juridique dans lequel vos opérations devront être menées.

Nous vous prions d'agréer, cher Monsieur Desjardins, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La mairesse



Elizabeth Corker

Le 2 juillet 2002

M. Claude Desjardins
Traverse d'Oka
158, rue Principale
Como (Québec)
J0P 1A0

Objet : Intervention à l'intérieur du littoral au bénéfice de la Traverse d'Oka

Monsieur,

La présente est pour vous informer que nous avons pris connaissance de votre projet d'intervention à l'intérieur du littoral du Lac des Deux-Montagnes. Nous comprenons que votre projet consiste en un réaménagement des aires de circulation aux abords du quai de façon à permettre une amélioration de la qualité et de l'efficacité.

À la lecture du règlement de zonage de la Municipalité d'Oka et nonobstant le fait que l'usage « traversier » semble dérogatoire à l'intérieur de la zone Pa, nous comprenons que les travaux que vous voulez réaliser n'auront pas pour effet d'aggraver le caractère dérogatoire de l'usage qui est fait d'une partie de cette zone. En conséquence, puisque les travaux soumis consistent en un réaménagement des aires d'accès aux fins de faciliter les manœuvres d'embarquement/débarquement pour les utilisateurs du traversier, nous comprenons l'importance de leur réalisation. En principe, ces derniers ne présentent pas vraiment de problèmes de conformité à la réglementation d'urbanisme, notamment par la portion de ces derniers concernant le milieu riverain. Consciente que votre projet devra faire l'objet d'une analyse par le Ministère de l'Environnement, la Municipalité rappelle que sa réglementation d'urbanisme ne contient aucune disposition particulière permettant de régir les ouvrages à l'intérieur du littoral.

.../2

Par contre, quoique votre projet semble présenter des avantages indéniables pour les utilisateurs du traversier, plusieurs inquiétudes et interrogations maintes fois exprimées par le Conseil de la Municipalité d'Oka demeurent tout entières, notamment celles qui concernent :

- la capacité du réseau routier à supporter un achalandage accru en période de pointe;
- les conflits potentiels entre les différents usages et utilisateurs de ce secteur, etc.

En conséquence, avant de nous prononcer formellement sur la conformité de votre projet à la réglementation d'urbanisme, il nous apparaît essentiel de soumettre à votre attention les principales problématiques en cause. D'abord, il est utile de rappeler que le quai appartient à la Municipalité d'Oka; et en conséquence, il est primordial pour cette dernière de s'assurer que les travaux que vous souhaitez entreprendre n'occasionneront pas de conflits avec les autres utilisateurs de cette zone Pa. Vous comprendrez qu'à titre de propriétaire de ces lieux ayant un caractère public, cette question est un enjeu fort important pour la Municipalité d'Oka. Malheureusement, les documents soumis à notre attention ne permettaient pas d'apprécier les conséquences possibles sur les autres utilisations qui sont faites du quai de la Municipalité. La Municipalité rappelle qu'elle considère fort important que ces lieux publics soient et demeurent accessibles à l'ensemble de la collectivité locale.

Par ailleurs, nous avons déjà exprimé à plus d'une occasion nos inquiétudes eu égard l'augmentation du volume de circulation sur la rue l'Annonciation et le refoulement potentiel de cet afflux véhiculaire sur le Chemin d'Oka. Dans la même foulée, nous avons aussi exprimé nos inquiétudes à l'égard du stationnement et de l'augmentation possible de la circulation lourde.

À court terme, nous comprenons que les travaux que vous souhaitez entreprendre n'auront que peu d'impacts sur le volume ou les caractéristiques du flot de circulation, mais permettez-nous d'exprimer à nouveau nos appréhensions sur le sujet puisque vous vous apprêtez à faire des investissements non négligeables. Comme propriétaire et gestionnaire de ce milieu, il nous apparaît fondamental que cette problématique soit abordée simultanément aux travaux que vous souhaitez entreprendre.

Puisque les travaux que vous souhaitez faire visent une amélioration de la desserte et de la capacité d'accueil, nous vous convions à poursuivre vos réflexions aux fins d'identifier et de travailler dès maintenant à la mise en oeuvre de moyens permettant d'assurer une gestion efficiente et efficace des divers mouvements de circulation susceptibles d'affecter les abords du quai et le réseau routier environnant.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

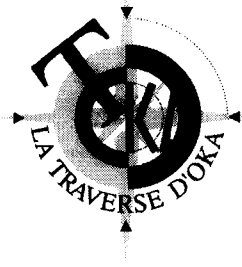
La secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Oka



Marie Daoust
MD/cd

ANNEXE 10

Mesures prises en mai 2004 pour répondre aux préoccupations des municipalités.



Mesures prises par Traverse Oka inc. pour répondre aux préoccupations de la Ville d'Hudson et de la Municipalité d'Oka dans le cadre du projet de modernisation de la traverse Oka-Hudson

<p>Préoccupations de la Ville d'Hudson et de la Municipalité d'Oka</p>	<p>Mesures prises par Traverse Oka inc.</p>
<p>Accroissement du volume de circulation de véhicules</p>	<p><i>Traverse Oka inc. maintiendra un service identique à celui actuellement fourni et ce, par le biais de 2 navires d'une capacité de 18 véhicules.</i></p> <p><i>Étant une composante du réseau routier du ministère des Transports du Québec, Traverse Oka inc. n'a aucun contrôle sur l'accroissement de la circulation routière. Ainsi, Traverse Oka inc. conjointement avec la Ville d'Hudson et la Municipalité d'Oka ainsi que le ministère des Transports du Québec, évaluera l'efficacité du service avec 2 navires après sa mise en exploitation et ce, quant à l'achalandage et au débordement dans les rues avoisinantes.</i></p>
<p>Type de véhicules anticipés : automobiles, camions, poids lourds, poids des véhicules et capacité de chargement</p>	<p><i>Traverse Oka inc. acceptera sur ses traversiers des véhicules dont le poids (masse nette) respecte les réglementations municipales.</i></p>
<p>Modifications anticipées ou projetées au réseau routier desservant la traverse Oka-Hudson, du côté de la Ville d'Hudson</p>	<p><i>Toute modification du réseau routier, desservant Traverse Oka inc., relève du ministère des Transports du Québec et de la Ville d'Hudson.</i></p>
<p>Niveau de bruit généré par les nouvelles opérations projetées</p>	<p><i>Les concepteurs de moteurs, de systèmes d'échappement doivent fournir des équipements conformes aux exigences d'environnement et d'hygiène du travail qui respectent les normes canadiennes à cet égard.</i></p>
<p>Modifications projetées aux heures d'opération et la durée des opérations au cours de l'année</p>	<p><i>En ce qui touche les heures d'opération, Traverse Oka inc. s'ajustera aux horaires de la traverse de Carillon - Pointe-Fortune afin d'harmoniser les services de traverse dans la région.</i></p> <p><i>Les heures et les périodes d'opération actuellement envisagées sont les suivantes :</i></p>

	<p><u>Heures d'ouverture</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Du lundi au samedi : 6 heures ➤ Le dimanche : 7 heures <p><u>Heures de fermeture</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ D'avril à juin et de septembre à décembre : 22 heures ➤ Juillet et août : minuit <p><u>Périodes d'opération</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 semaine plus tôt en avril ➤ 4 semaines plus tard à l'automne, jusqu'à la mi-décembre. <p>Par ailleurs, Traverse Oka inc. étudiera ces scénarios avec les deux Municipalités riveraines pour s'assurer que les heures et les périodes d'opération répondent aux besoins des divers intervenants.</p>
<p>Mesures projetées pour assurer la protection du caractère résidentiel et patrimonial du secteur et son harmonisation avec le voisinage actuel</p>	<p>Traverse Oka inc. protégera le caractère résidentiel et patrimonial des secteurs et son harmonisation avec le voisinage. Les plans d'aménagement des sites et des installations seront soumis aux autorités municipales de la Ville d'Hudson et de la Municipalité d'Oka préalablement aux travaux.</p>
<p>Entreposage des équipements nautiques lors des mois où il n'y a aucune opération du côté de la Ville d'Hudson</p>	<p>Traverse Oka inc. effectuera des plantations de conifères matures qui serviront d'écran visuel pour le voisinage. Les plans d'aménagement du site seront soumis aux autorités municipales de la Ville d'Hudson préalablement aux travaux.</p>
<p>Construction de nouveaux quais projetés : nature des travaux à entreprendre, plans de construction et d'aménagement</p>	<p>Traverse Oka inc. informera la Ville d'Hudson et la Municipalité d'Oka sur la nature des travaux à entreprendre et présentera les plans de construction et d'aménagement. L'étude d'impact en cours indiquera à l'entreprise la meilleure façon de procéder pour réduire les impacts pendant la construction.</p> <p>Du côté de la Municipalité d'Oka, Traverse Oka inc. construira des installations d'accostage indépendantes du quai municipal.</p>
<p>Modification aux aires d'attente et conflits d'usage</p>	<p>Traverse Oka inc. entend améliorer l'aménagement des aires d'attente et de circulation afin de sécuriser les déplacements des usagers sur les sites. Les plans d'aménagement des sites seront soumis aux autorités municipales de la Ville d'Hudson et de la Municipalité d'Oka préalablement aux travaux.</p> <p>Du côté de la Municipalité d'Oka, Traverse Oka inc. travaillera en concertation avec la Municipalité pour l'organisation du secteur.</p>

Claude Desjardins, président
Traverse Oka inc.
6 mai 2004

ANNEXE 11

Compte-rendus des négociations entre Hudson, Oka et la Traverse.

Date Le jeudi 25 mars 2004

Endroit Bureau du député de Vaudreuil

Rédigé par Line Charland, a.r.p.s.e.
Service des liaisons avec les partenaires et les usagers



Signature

Objet **Rencontre de certains intervenants concernés par le projet de dragage de la traverse Oka-Hudson**

But Établir un consensus quant au projet de dragage devant être effectué en tenant compte de tous les facteurs pouvant influencer sur ce projet.

Étaient Présents	<u>Bureau de comté de Vaudreuil</u> Odette Lalonde <u>Ville de Hudson</u> Élizabeth Corker Jean Dorval <u>Transports Canada</u> Pierre Plamondon <u>Traverse Oka-Hudson</u> Claude Desjardins <u>MTQ</u> Ali Alibay, ing. Bernard Caron, ing. Line Charland Denis T. Tremblay, ing. <u>Oka</u> Marie Daoust Éric Blouin	Attachée politique Mairesse Conseiller Adjoint au gestionnaire, Sécurité maritime Propriétaire Service des projets Directeur A.r.p.s.e., Service des liaisons avec les partenaires et les usagers Chef du Service des projets Secrétaire-trésorière et directrice générale Directeur des Services techniques
---------------------	---	--

Copie aux -Personnes présentes

Objet : **Rencontre de certains intervenants concernés par le projet de dragage de la traverse Oka-Hudson**

Détails	Action à prendre par Délai
<p>Monsieur Caron explique l'objectif de la rencontre d'aujourd'hui. Avant d'investir les sommes d'argent rattachées au projet de dragage, le Ministère souhaiterait qu'une entente de principe intervienne entre les municipalités d'Oka, de Hudson et l'exploitant de la traverse quant au projet de dragage et à la mise à niveau des équipements de la traverse. Il recherche un climat de confiance afin que tous travaillent à l'atteinte d'un objectif commun.</p> <p>L'ordre du jour est donc entamé.</p> <p><u>Historique du dossier et état de la situation du contrat de dragage</u></p> <p>Monsieur Tremblay est invité par monsieur Caron à faire l'historique du dossier et à informer les participants de l'état de la situation du contrat de dragage. Monsieur Tremblay rappelle que le Ministère a effectué un dragage d'entretien du chenal en 1984-1985. En 1999, l'entreprise de monsieur Léger a vendu la traverse à l'entreprise de monsieur Desjardins. Monsieur Desjardins a alors continué la démarche entreprise par monsieur Léger concernant le dragage du chenal.</p> <p>Au fur et à mesure de l'élaboration du dossier, le Ministère est arrivé à la conclusion que le dragage d'entretien devait comprendre un élargissement. Une étude d'impact sur l'environnement a été déposée au MENV afin de se conformer aux lois en vigueur. À la suite de la divulgation de cette étude, des séances publiques du BAPE ont été requises par divers intervenants.</p> <p>Les recommandations du BAPE sont maintenant connues par le biais de son rapport de juillet 2003.</p> <p>Le gouvernement n'a toutefois encore émis aucun décret concernant ce projet.</p> <p>Parallèlement, le Ministère a procédé à l'élaboration des plans et devis pour le dragage. Un appel d'offres public a été lancé mais le prix de la plus basse soumission était au-delà du poste budgétaire prévu. Il a donc été décidé d'annuler ce contrat compte tenu du coût et de la controverse entourant ce dossier.</p> <p>Le Ministère entend toujours effectuer ce projet pour septembre 2004. Un consensus devra cependant avoir été établi entre les différents intervenants.</p> <p><u>Sécurité maritime</u></p> <p>Avec la permission de monsieur Desjardins, monsieur Plamondon de Transports Canada résume la situation de la traverse. Une copie de la lettre du 15 octobre 2001 énumérant les améliorations recherchées par Transports Canada est distribuée aux participants afin d'en prendre connaissance. Monsieur Plamondon commente cette lettre au bénéfice des participants.</p> <p>Monsieur Plamondon explique que Transports Canada tolère le statu quo pour l'opération de la traverse compte tenu que monsieur Desjardins travaille</p>	

Objet : **Rencontre de certains intervenants concernés par le projet de dragage de la traverse Oka-Hudson**

Détails	Action à prendre par Délai
<p>présentement à un projet de mise à niveau de son opération. Une décision du Bureau de la sécurité des transports prendra fin au mois de juin 2005. Cette décision ne peut être renouvelée. Une nouvelle demande devra alors être déposée pour fins d'analyse par ce Bureau si la situation de la traverse n'a pas évolué en fonction des objectifs demandés. Il est également important de comprendre que la sécurité maritime est la seule préoccupation de Transports Canada dans ce dossier. L'augmentation de la navigation de plaisance sur la rivière des Outaouais inquiète grandement Transports Canada. Ils ne veulent pas voir se répéter des incidents tels le Lady Duck.</p> <p><u>Modernisation de la flotte et remise à niveau des quais</u></p> <p>Cependant, monsieur Plamondon rappelle que monsieur Desjardins a entrepris une démarche responsable en soumettant des plans de bateaux et de quais afin d'offrir un service sécuritaire rencontrant les normes de Transports Canada. D'ailleurs, les concepts proposés par monsieur Desjardins (bateaux et quais) ont été acceptés par Transports Canada.</p> <p>Monsieur Dorval demande si la traverse telle qu'elle est actuellement pourrait continuer à opérer. Monsieur Plamondon confirme que non. Transports Canada tend à éliminer les traverses avec remorqueur pour des questions de sécurité. Monsieur Desjardins rappelle cependant les trois alternatives qui s'offrent à lui pour rencontrer les normes de Transports Canada, soit la motorisation des barges, la sécurisation des équipements ou la mise à niveaux des équipements.</p> <p>Monsieur Dorval demande à monsieur Plamondon si les plans soumis peuvent traverser des camions. Monsieur Plamondon explique que Transports Canada exige que le bateau ait la capacité de traverser un certain tonnage compte tenu que ce bateau doit être en mesure de transporter un véhicule d'urgence. De plus, il explique que la majorité des bateaux ne finissent pas leur vie utile à l'endroit prévu initialement alors ce bateau doit avoir une certaine valeur de revente afin d'optimiser son rendement. La conception doit alors prévoir le transport d'un certain tonnage.</p> <p>Monsieur Dorval informe monsieur Plamondon que la ville de Hudson n'est pas contre une certaine mise à niveau des équipements, cependant elle devra s'effectuer dans le respect des résidents de la ville de Hudson et des infrastructures en place.</p> <p>Madame Daoust explique que pour la ville d'Oka, il s'agit d'une histoire d'amour avec la traverse. Plusieurs des citoyens utilisent cette traverse, et elle constitue un attrait touristique pour la ville. Toutefois, les infrastructures de la ville ne peuvent recevoir une augmentation de clientèle de camions ou encore une augmentation drastique de l'achalandage.</p> <p>Monsieur Desjardins rappelle que c'est à partir d'aujourd'hui que se définira le projet de mise à niveau de la traverse. Ce projet se fera en concertation avec le milieu. Monsieur Desjardins est optimiste que la traverse peut être économiquement viable sans changement drastique dans son opération.</p>	

Objet : **Rencontre de certains intervenants concernés par le projet de dragage de la traverse Oka-Hudson**

Détails	Action à prendre par Délai
<p>Madame Corker se demande si la traverse ne pourrait pas être relocalisée afin de répondre aux attentes de tous. Monsieur Desjardins informe madame Corker que cette éventualité a été analysée, mais n'est pas réalisable puisqu'elle commanderait des investissements majeurs. Monsieur Caron rappelle que ces réflexions devront faire partie des discussions à venir au cours du prochain mois.</p> <p><u>Actions à venir</u></p> <p>Le Ministère convoquera donc la ville de Hudson, la ville d'Oka, monsieur Desjardins et le bureau du député à une nouvelle rencontre d'ici un mois afin de faire le point sur les discussions intervenues entre les parties.</p>	

Ministère
des Transports

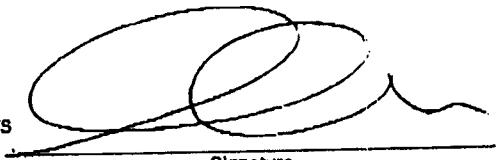
Québec

COMPTE RENDU
DE RÉUNION

Date Le jeudi 6 mai 2004

Endroit Bureau du député

Rédigé par Line Charland, a.r.p.s.e.
Service des liaisons avec les partenaires et les usagers



Signature

Objet **Dragage de la traverse Oka-Hudson**

But **Résumé des négociations tenues entre Hudson, Oka et Traverse Oka**

Par télécopieur	
N° de tél. N.	
N° de télécopieur	458-0347
N° de tél. N.	
N° de télécopieur	
De	Line Charland
Ci/Service	
Cl	Claude Desjardins
Cl/Service	
Date	3/6/04
Nombre de pages	8

Étaient		Bureau du député de Vaudreuil	
Présents	Mme	Odette Lalonde	Attachée politique
	Mme	Ville d'Hudson	
	M.	Élizabeth Corker	Mairesse
	M.	Jean Dorval	Conseiller
	M.	Ville d'Oka	
	M.	Yvan Patry	Maire
	M.	Edmond Proulx	Conseiller
	M.	MTQ - DOM	
	Mme	Bernard Caron, ing.	Directeur, DOM
	M.	Line Charland	A.r.p.s.e., Service des liaisons avec les partenaires et les usagers
	M.	Denis T. Tremblay, ing.	Chef du Service des projets
	M.	Traverse Oka-Hudson	
		Claude Desjardins	Propriétaire

Copie aux

MM.	-Personnes présentes	
	Jean Iracà	Chef du Service des liaisons avec les partenaires et les usagers
	Nicolas Ste-Marie	A.r.p.s.e., Service des liaisons avec les partenaires et les usagers
	Ali Alibay, ing.	Ingénieur, Service des projets

NOTE: Si l'on croit que ce compte rendu est imprécis ou incomplet, prière d'en aviser le signataire qui effectuera les corrections qui s'imposent
V-410 (91-02) (Word 6.0)

Objet : Dragage de la traverse Oka-Hudson

Détails	Action à prendre par Délai
<p>Monsieur Caron souhaite la bienvenue à tous les participants. Il demande si les participants ont des commentaires quant aux comptes rendus des précédentes réunions.</p> <p>La première page du compte rendu du 25 mars 2004 doit être modifiée afin d'ajouter monsieur Proulx, à titre de participant.</p> <p>Quant à monsieur Patry, il demande des éclaircissements sur la relation entre le dossier de dragage et celui de la mise à niveau des équipements alors que le Ministère a proclamé tout au long des audiences que ces deux dossiers étaient séparés.</p> <p>Monsieur Caron explique que ces dossiers sont effectivement différents. Toutefois, à titre de représentant du gouvernement, il doit s'assurer que l'investissement nécessaire au dragage pourra être rentabilisé d'où la raison d'être de la présente démarche. Le Ministère désire investir dans un climat de certitude.</p> <p>Monsieur Patry comprend l'inquiétude du Ministère dans ce dossier. Il mentionne que l'arrêt de la traverse représentera une situation inacceptable pour la municipalité d'Oka. Le dragage est donc nécessaire à court terme. Monsieur Caron lui assure que le Ministère vise cet objectif, mais une saine administration des deniers publics demeure également un objectif à atteindre pour le Ministère.</p> <p>Monsieur Caron demande donc à monsieur Desjardins de faire un résumé des rencontres tenues entre les différents intervenants.</p> <p>Monsieur Desjardins tient dans un premier temps à rappeler qu'il accepte un dragage d'une largeur de 40 m. Il précise que cette largeur de dragage convient également dans l'éventualité où la modernisation se réalise.</p> <p>Monsieur Tremblay rappelle que le corridor à 40 m peut s'avérer problématique pour le Ministère. Le tout reste à confirmer.</p> <p>Monsieur Desjardins est en désaccord avec le Ministère sur ce point. Il rappelle que la traverse opère selon cette largeur depuis fort longtemps. La période d'étiage est plus critique, mais l'expérience des pilotes vient pallier facilement à cet inconvénient.</p> <p>Pour ce qui est des rencontres avec les autres intervenants, monsieur Desjardins confirme qu'une rencontre s'est tenue avec la municipalité d'Oka tandis que trois rencontres se sont tenues avec la municipalité d'Hudson depuis la réunion du 25 mars dernier.</p> <p>Monsieur Desjardins explique que la première rencontre avec la municipalité d'Hudson visait à présenter le processus menant à la modernisation de la traverse. La municipalité a également été sollicitée afin d'acheminer une liste de ses préoccupations en relation avec le projet de modernisation. Monsieur Desjardins mentionne que cette rencontre n'a pas rencontré les attentes des</p>	

Objet: Dragage de la traverse Oka-Hudson

Détails	Action à prendre par Délai
<p>représentants municipaux. Il juge cependant qu'elle était nécessaire pour l'avancement du dossier.</p> <p>Comme convenu, la municipalité a fait parvenir à la traverse une liste de leurs préoccupations au égard au projet de modernisation.</p> <p>La deuxième rencontre a permis à monsieur Desjardins de présenter son projet de modernisation 2004 tout en tenant compte des inquiétudes de la municipalité. Cette dernière a requis plusieurs renseignements pour lesquels monsieur Desjardins a été en mesure de répondre seulement partiellement.</p> <p>Lors de la troisième rencontre, la municipalité d'Hudson a réitéré par écrit leurs préoccupations eu égard au projet de modernisation 2004.</p> <p>Monsieur Desjardins remet donc aux participants un tableau synthèse des préoccupations énoncées par les deux villes, chaque préoccupation faisant l'objet d'une proposition par monsieur Desjardins afin d'arriver à une entente entre les parties.</p> <p>Chaque point sera commenté individuellement afin de bien saisir la position de chaque intervenant.</p> <p>1. Accroissement du volume de circulation de véhicules</p> <p>La municipalité d'Hudson désire obtenir de la traverse un engagement venant restreindre la quantité de navires pouvant opérer la traverse à deux, et ce, à perpétuité.</p> <p>Monsieur Dorval explique que cette exigence est nécessaire étant donné que le réseau municipal a atteint son niveau de saturation avec deux navires.</p> <p>Monsieur Patry sensibilise les intervenants au fait qu'Oka vit une situation fort différente. Le conseil municipal cherchait même un moyen pour imposer à la traverse l'achat d'un troisième navire. La ville d'Oka vise à traverser les usagers de la traverse le plus rapidement possible afin de désengorger son centre-ville.</p> <p>Selon le tableau synthèse, la traverse est prête à s'engager à consulter les villes d'Oka et d'Hudson pour l'achat d'un troisième navire.</p> <p>Cet engagement n'est pas suffisant pour la ville d'Hudson puisqu'un mode consultatif ne répond pas à leurs attentes.</p> <p>Monsieur Caron propose que l'engagement vise plutôt une autorisation des villes. Madame Corker désire obtenir une opinion juridique avant de se prononcer sur cette proposition puisqu'elle rappelle que la traverse opère suivant un droit acquis et toute augmentation d'achalandage va au-delà du droit acquis selon l'avis juridique obtenu par la ville. Monsieur Desjardins a également obtenu un avis juridique quant à l'interprétation</p>	

Objet : Dragage de la traverse Oka-Hudson

Détails	Action à prendre par Délai
<p>de ce droit acquis. Selon cet avis, le droit acquis porterait plutôt sur la nature des opérations.</p> <p>Monsieur Patry souligne à ce moment que les deux parties devraient débattre de cette question devant les tribunaux afin de faire avancer le dossier. Cette option a déjà été discutée par monsieur Desjardins et la ville d'Hudson. Ces derniers ne jugent pas opportun d'utiliser cette voie.</p> <p>Monsieur Patry souligne toutefois qu'un droit de veto pour une ou l'autre des municipalités n'est peut-être pas une panacée puisque les préoccupations des deux villes diffèrent de façon importante.</p> <p>Monsieur Desjardins suggère que l'achat du troisième navire pourrait s'effectuer suivant l'avènement de certains critères objectifs préétablis par les trois intervenants.</p> <p>Monsieur Proulx souligne que la limitation de deux navires peut s'avérer problématique dans le cas d'un bris d'un de ces deux navires.</p> <p>Monsieur Patry croit que les trois intervenants devraient continuer à négocier cet aspect du dossier.</p> <p>Monsieur Caron désire une position rapide quant à ce point.</p> <p>2. Type de véhicules anticipés : automobiles, camions, poids lourds, poids des véhicules et capacité de chargement</p> <p>Monsieur Desjardins déclare que la traverse est prête à se soumettre aux règlements municipaux traitant de cet aspect.</p> <p>Monsieur Caron informe les municipalités que le tonnage de 3000 kg empêcherait certains petits entrepreneurs de la région, tel un plombier, d'utiliser la rue Main ou la traverse ce que ne vise sûrement pas les municipalités.</p> <p>Monsieur Caron croit qu'un tonnage de 5 t respecterait mieux les objectifs de chacun. Monsieur Patry nous informe que la résolution municipale d'Oka sera modifiée suivant ce tonnage. Toutefois, il voudrait avoir l'assurance que ce tonnage permet la traverse des véhicules récréatifs, clientèle du parc Oka. (Note : Après vérification, le règlement sur le camionnage ne s'applique qu'au transport de marchandises).</p> <p>Afin que tous les intervenants sachent parfaitement ce que représente un tonnage de 5 t, madame Charland suggère que le responsable du dossier du réseau de camionnage communique avec les intervenants afin de leur montrer les pictogrammes des véhicules qui seraient autorisés. Monsieur Caron indique que de toute façon monsieur Ste-Marie devait communiquer avec la municipalité d'Hudson concernant certaines problématiques de signalisation présentement à leur projet de règlement.</p>	

Objet : Dragage de la traverse Oka-Hudson

Détails	Action à prendre par Délai
<p>Madame Corker voudrait s'assurer également que cette réglementation n'exclut pas les véhicules d'urgence. Madame Charland croit que la Loi doit certainement prévoir cette exclusion. Monsieur Ste-Marie confirmera également cette information.</p> <p>Un consensus est établi quant à cet aspect du dossier. Le règlement visera un tonnage (fort probablement 5 t) permettant la circulation des véhicules appartenant aux petits entrepreneurs et des véhicules récréatifs.</p> <p>À cet égard, l'engagement de la traverse portera sur le respect des réglementations municipales.</p> <p>3. Modifications anticipées ou projetées au réseau routier desservant la traverse Oka-Hudson, du côté de la ville d'Hudson</p> <p>Tous les participants sont en accord avec le principe établi au tableau synthèse.</p> <p>4. Niveau de bruit généré par les nouvelles opérations projetées</p> <p>Tous les participants sont en accord avec le principe établi au tableau synthèse.</p> <p>Ils sont d'avis que la modernisation de la flotte diminuera les bruits reliés aux opérations (référence est faite aux planches de débarquement).</p> <p>5. Modifications projetées aux heures d'opération et la durée des opérations au cours de l'année</p> <p>Monsieur Desjardins propose au tableau synthèse d'allonger sur certaines périodes les heures d'opération de la traverse et de prolonger la saison d'activité dans la mesure où les nouveaux équipements le permettront.</p> <p>Madame Corker informe les participants que cette modification est inacceptable pour la municipalité d'Hudson. Elle constitue un élargissement du droit acquis et permet une augmentation de l'achalandage et du bruit.</p> <p>Monsieur Desjardins explique que cette cédule vise à uniformiser ses heures d'opérations avec les autres traverses sur la rivière des Outaouais, à répondre aux besoins de sa clientèle et également à rentabiliser ses infrastructures.</p> <p>Pour monsieur Patry, ces modifications sont acceptables en autant que la sécurité des usagers n'est pas mise en péril.</p> <p>Les négociations se poursuivront sur cet aspect afin de trouver un terrain d'entente acceptable pour toutes les parties.</p>	

Objet : Dragage de la traverse Oka-Hudson

Détails	Action à prendre par Délai
<p>6. Mesures projetées pour assurer la protection du caractère résidentiel et patrimonial du secteur et son harmonisation avec le voisinage actuel</p> <p>Les intervenants sont en accord avec le principe établi au tableau synthèse.</p> <p>7. Entreposage des équipements nautiques lors des mois où il n'y a aucune opération du côté de la ville d'Hudson</p> <p>Monsieur Desjardins explique que la traverse entrepose présentement tous ses équipements sur son terrain (côté Hudson). La modernisation ne changera pas cet état de fait. Toutefois, monsieur Desjardins désire apporter une plus value à cette situation en améliorant l'aspect visuel de cet endroit d'entreposage par la plantation de conifères matures.</p> <p>Madame Corker est préoccupée par cet entreposage. Pour la municipalité, l'entreposage d'un troisième navire est inacceptable. Monsieur Desjardins est conscient de cette problématique. De plus, madame Corker est sceptique quant à la faisabilité de procéder à une plantation de conifères matures à cet endroit. Elle sensibilise les intervenants que les nouveaux navires auront une hauteur beaucoup plus importante que les équipements actuels. Elles voudraient que l'entreposage s'effectue ailleurs que sur ce terrain.</p> <p>Monsieur Desjardins assure que l'aménagement visé aura un impact positif sur l'aspect visuel du site (en comparaison de la situation existante). De plus, sa compagnie ne peut envisager un entreposage ailleurs dû aux coûts à assumer et à la non surveillance de ses équipements.</p> <p>Monsieur Caron s'enquiert si cet engagement répond aux préoccupations de la municipalité d'Hudson. Madame Corker réitère son appréhension quant à la faisabilité de cet aménagement.</p> <p>8. Construction de nouveaux quais projetés : nature des travaux à entreprendre, plans de construction et d'aménagement</p> <p>Étant donné que cet aspect du dossier est soumis à un processus environnemental, la décision sera prise par les autorités gouvernementales compétentes. Toutefois, monsieur Desjardins souhaiterait qu'un consensus soit établi avant ce processus.</p> <p>Monsieur Desjardins rappelle aux représentants municipaux qu'ils ont reçu respectivement les plans d'aménagement pour les nouveaux quais.</p> <p>Monsieur Patry souligne que la traverse Oka devra construire ses installations de façon indépendante du quai municipal. De plus, certaines ententes doivent être négociées avec la traverse quant aux droits détenus sur le côté est du quai. Finalement, monsieur Patry est</p>	

Objet : Dragage de la traverse Oka-Hudson

Détails	Action à prendre par Délai
<p>préoccupé quant à l'aspect visuel de ces installations dû à la localisation des quais.</p> <p>Les intervenants discutent des diverses possibilités d'équipement pour l'accostage de navires. Monsieur Desjardins affirme que la solution proposée semble être la meilleure suivant les conditions existantes. Il est toutefois ouvert aux discussions sur cet aspect du dossier.</p> <p>Pour la municipalité d'Hudson, madame Corker réitère que l'aménagement des quais devra s'effectuer en respect du droit acquis.</p> <p>9. Modification aux aires d'attente et conflits d'usage</p> <p>Monsieur Desjardins expose les améliorations que la traverse désire apporter aux aires d'attentes. Il présente un schéma. Du côté d'Hudson, monsieur Desjardins désire séparer les différents types d'usagers afin d'augmenter la sécurité des aires. Il propose l'aménagement d'une piste cyclable en bordure de sa propriété (ces aménagements s'effectuent à l'intérieur de la propriété de la traverse). Du côté d'Oka, monsieur Desjardins souhaiterait réaligner les files d'attente. De plus, la localisation de la cabane est problématique. Il voudrait trouver une solution conjointement avec la ville d'Oka. La municipalité d'Oka est ouverte à discuter avec monsieur Desjardins des améliorations pouvant être apportées au site.</p> <p>Tous les points au tableau synthèse ayant été abordés, monsieur Caron demande si les intervenants désirent apporter d'autres commentaires.</p> <p>Madame Corker résume que l'objectif de la municipalité dans ce dossier est d'assurer le maintien de la qualité de vie des résidents tout en respectant le droit acquis par la traverse. Le projet de modernisation de monsieur Desjardins devra s'inscrire à l'intérieur de ce cadre. D'ailleurs, monsieur Dorval désire informer le Ministère que le conseil municipal doit entériner toute entente de principe qui pourrait intervenir dans ce dossier.</p> <p>Monsieur Patry confirme que cette situation prévaut également pour Oka. D'ailleurs, monsieur Desjardins sera invité à présenter son projet en assemblée publique pour fins d'approbation. Madame Corker entend également tenir une assemblée publique sur ce dossier.</p> <p>Monsieur Caron rappelle que le Ministère souhaite une entente de principe constatée par le biais de résolutions municipales sur le projet de modernisation avant de s'engager dans un processus de dragage.</p> <p>Monsieur Desjardins souligne qu'il existe déjà entre les parties une entente de principe portant sur l'opération de la traverse avec deux navires. Monsieur Caron souhaiterait une entente entre les trois parties sur l'ensemble des points présentés au tableau synthèse. Les représentants municipaux sont préoccupés par le temps accordé pour arriver à cet objectif.</p>	

Page 7 de 7Date Le jeudi 6 mai 2004Objet : Dragage de la traverse Oka-Hudson

Détails	Action à prendre par Délai
<p>Monsieur Caron rappelle l'échéancier. Si le Ministère entend draguer au mois de septembre 2004, il doit lancer son appel d'offres au plus tard au mois de juillet. À la fin juin, le Ministère vérifiera donc si les participants sont arrivés à un consensus quant aux points en litige. Les représentants municipaux tenteront de rencontrer cet échéancier.</p> <p>Entre-temps, monsieur Caron informe les participants qu'il enclenche le processus administratif menant au dragage par l'obtention et la préparation de tous les documents nécessaires à l'appel d'offres.</p>	